



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
22 mai 2026
Français
Original : anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Vingt-quatrième session

Oulan-Bator, Mongolie, 17-27 août 2026

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Amélioration des procédures de communication
des informations ainsi que de la qualité
et de la présentation des rapports à soumettre
à la Conférence des Parties**

Conférence des Parties

Comité de la science et de la technologie

Dix-septième session

Oulan-Bator, Mongolie, 17-21 août 2026

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

**Interface entre science et politiques,
et partage de connaissances
Amélioration des procédures de communication
des informations ainsi que de la qualité
et de la présentation des rapports à soumettre
à la Conférence des Parties**

Amélioration des procédures de communication des informations ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports à soumettre à la Conférence des Parties

Note du secrétariat

Résumé

Dans sa décision 4/COP.16, la Conférence des Parties (COP) a prié le secrétariat et le Mécanisme mondial de s'employer, sous réserve de la disponibilité des ressources, à améliorer le fonctionnement du système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS) en vue du cycle 2026 d'établissement des rapports attendus au titre de la Convention. En outre, dans sa décision 2/COP.16, elle a prié le secrétariat de s'employer, en collaboration avec les fournisseurs de données, les partenaires financiers et techniques, ainsi que les spécialistes de l'observation de la Terre, à continuer d'aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de suivi de la mise en œuvre de la Convention.

Dans le présent document, le secrétariat rend compte des progrès réalisés concernant l'appui technique apporté aux pays pour l'élaboration de leurs rapports nationaux 2026, notamment par la mise en place de partenariats avec les institutions régionales concernées et par l'organisation d'ateliers régionaux de renforcement des capacités dans le cadre du Programme mondial d'appui IV relevant de la Convention. Les conclusions et recommandations devraient être lues en parallèle avec le projet de décision correspondant, qui figure dans le document [ICCD/CRIC\(24\)/5](#).

Le secrétariat propose que le présent document et le projet de décision qui en découlera fassent l'objet de négociations conjointes à la dix-septième session de la COP, conformément à la décision 11/COP.14, dans laquelle a été saluée la collaboration efficace entre le Comité de la science et de la technologie et le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention sur les questions méthodologiques en lien avec l'établissement des rapports.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Renforcement des capacités en matière d'établissement de rapports	4
A. Soutien technique.....	4
B. Ateliers régionaux de renforcement des capacités	6
C. Coopération Sud-Sud et coopération internationale	8
III. Activités habilitantes financées par le Fonds pour l'environnement mondial dans le but de faciliter l'établissement des rapports attendus au titre de la Convention.....	9
A. Projets-cadres relatifs aux activités habilitantes	9
B. Programme mondial d'appui	10
C. Autres projets connexes	10
IV. Calendrier pour l'établissement des rapports	12
V. Conclusions et recommandations	12
Annexes	
I. Liste des Parties bénéficiant d'un soutien dans le cadre du cycle 2026 d'établissement des rapports attendus au titre de la Convention, par institution régionale	14
II. Participation aux ateliers régionaux de renforcement des capacités organisés à ce jour	15

I. Introduction

1. Conformément au Cadre stratégique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2018-2030), adopté par la Conférence des Parties (COP) à sa treizième session, les Parties doivent rendre compte de la réalisation de cinq objectifs stratégiques et communiquer des informations concernant le cadre de mise en œuvre. Les progrès réalisés depuis 2018 dans l'exécution du Cadre stratégique sont examinés tous les quatre ans dans les rapports nationaux, conformément à la fréquence de soumission des rapports adoptée dans la décision 15/COP.13.
2. Dans la décision 4/COP.16, les Parties ont prié le secrétariat et le Mécanisme mondial de s'employer, sous réserve de la disponibilité de ressources, à améliorer le fonctionnement du système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS) en vue du cycle 2026 d'établissement des rapports attendus au titre de la Convention.
3. Dans la même décision, les Parties ont invité Conservation International à continuer d'améliorer le logiciel Trends.Earth en traitant en priorité les problèmes techniques majeurs signalés au cours du cycle 2022 d'établissement des rapports. Elles ont aussi prié le secrétariat de veiller, en collaboration avec les fournisseurs de données, les partenaires financiers et techniques et les spécialistes de l'observation de la Terre, notamment l'Initiative phare du Groupe sur l'observation de la Terre sur la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), à ce que les données par défaut soient exactes, complètes, cohérentes et étayées, aient fait l'objet d'un examen scientifique et soient fondées, dans la mesure du possible, pour le couvert terrestre, sur des produits de données à haute résolution disponibles en permanence, en particulier pour les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en développement ne disposant pas de données adéquates.
4. Dans la décision 2/COP.16, les Parties ont prié le secrétariat de s'employer, en collaboration avec les fournisseurs de données, les partenaires financiers et techniques, ainsi que les spécialistes de l'observation de la Terre, y compris l'Initiative phare sur la NDT du Groupe sur l'observation de la Terre, à aider les pays en développement, en particulier les PEID et les pays les moins avancés : i) en renforçant les capacités dont ils ont besoin pour procéder à des exercices de cartographie participative des terres dégradées, à la fixation de cibles et à des évaluations de la sécheresse ; ii) en facilitant l'apprentissage mixte dans le contexte de l'établissement des rapports nationaux grâce à des formations en ligne et en présentiel ; iii) en favorisant la coopération Sud-Sud, la coopération Nord-Sud et la coopération triangulaire à des fins de partage de l'expérience acquise ; iv) en renforçant la collaboration avec les organismes régionaux afin de fournir aux Parties des données et une assistance technique dans le cadre du cycle 2026 d'établissement des rapports ; v) en fournissant aux Parties l'assistance technique et financière dont elles ont besoin pour exploiter au mieux les données nationales dans le cadre de l'établissement de leurs rapports.
5. Un rapport d'étape sur l'application de ces décisions a été présenté à la vingt-troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) (document [ICCD/CRIC\(23\)/2](#)). Le rapport final sur la vingt-troisième session du CRIC contient déjà plusieurs conclusions et recommandations que les Parties ont formulées en vue de renforcer le processus d'établissement des rapports attendus au titre de la Convention.
6. Dans le présent document, le secrétariat fait le point sur les progrès réalisés en matière d'appui technique apporté aux pays dans l'élaboration de leurs rapports nationaux 2026, notamment par la mise en place de partenariats avec les institutions régionales concernées, l'organisation d'ateliers régionaux de renforcement des capacités dans le cadre du Programme mondial d'appui IV relevant de la Convention et la mise en œuvre d'autres projets de moyenne envergure financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui contribuent à renforcer les données et les capacités nécessaires, au niveau national, à la planification et au suivi des interventions relatives à la NDT ainsi qu'à l'établissement de rapports en la matière.
7. Conformément à la décision 36/COP.16, les conclusions et recommandations du présent document devraient être lues en parallèle avec la section correspondante du document [ICCD/CRIC\(24\)/5](#), intitulé « Projets de décision pour examen par le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à sa vingt-quatrième session ». Le secrétariat

propose que le présent document et le projet de décision qui en découlera fassent l'objet de négociations conjointes à la dix-septième session de la COP, conformément à la décision 11/COP.14, dans laquelle a été saluée la collaboration efficace entre le Comité de la science et de la technologie (CST) et le CRIC sur les questions méthodologiques en lien avec l'établissement des rapports.

II. Renforcement des capacités en matière d'établissement de rapports

8. Le renforcement des capacités actuellement déployé pour le cycle 2026 d'établissement des rapports est assuré grâce au soutien financier du FEM selon des modalités hybrides combinant des formules en présentiel et en ligne, conformément à la décision 2/COP.16 (par. 6 b)). Depuis la vingt-troisième session du CRIC, les partenariats avec les institutions régionales concernées se sont développés, l'objectif étant d'apporter un soutien technique aux pays tout au long du cycle 2026, et des ateliers régionaux de renforcement des capacités ont été organisés dans le cadre du Programme mondial d'appui IV relevant de la Convention. Les tutoriels vidéo d'apprentissage en ligne établis pour le cycle 2022¹ devraient être mis à jour d'ici à juillet 2026.

A. Soutien technique

9. Conformément à la décision 2/COP.16 (par. 6 d)), qui préconise un renforcement de la collaboration avec les institutions, initiatives et organisations régionales afin de fournir des données et un appui technique aux pays Parties dans le cadre de l'établissement des rapports attendus au titre de la Convention, le secrétariat a noué des partenariats avec les institutions ci-après, dans l'optique d'apporter un soutien technique aux pays et de s'assurer de la qualité des rapports établis lors du cycle 2026 :

- a) Le Centre international de recherche sur les mégadonnées au service des objectifs de développement durable (CBAS) ;
- b) Le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR) ;
- c) Le Centre national pour le développement du couvert végétal et la lutte contre la désertification (NCVC) ;
- d) L'Initiative de partenariat pour la gestion durable des terres ;
- e) Le Centre régional de la cartographie des ressources de développement (RCMRD) ;
- f) L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) ; et
- g) La Communauté du Pacifique (CPS).

10. Plus précisément, le secrétariat a conclu des mémorandums d'accord avec le CBAS, l'OSS, l'Initiative de partenariat pour la gestion durable des terres, le RCMRD et la CPS, l'objectif étant de mettre les données d'observation de la Terre et les technologies connexes au service de la mise en œuvre de la Convention. Dans le cadre de ces mémorandums d'accord, il a signé, avec ses partenaires, des lettres d'accord plus précises afin de faciliter la fourniture d'un appui technique ciblé aux pays Parties lors du cycle 2026 d'établissements des rapports attendus au titre de la Convention. Il est en train de conclure d'autres arrangements de partenariat, formels et informels, avec le CCR et le NCVC, qui viendront renforcer encore la collaboration sur les questions relatives aux données, aux méthodes et à l'assistance technique aux fins de l'établissement des rapports.

11. Placées sous la coordination générale du secrétariat de la Convention, les institutions susmentionnées jouent le rôle de centres d'appui régionaux ou infrarégionaux pour les pays Parties au cours du cycle 2026 d'établissement des rapports : elles veillent à ce qu'un soutien adapté au contexte régional soit apporté de manière coordonnée s'agissant des objectifs

¹ Voir <https://www.youtube.com/playlist?list=PLvHxVdUZAq0CGTq-otlPTcjUX50oz9g9>.

stratégiques 1 à 4 du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) et des indicateurs connexes. Chaque centre d'appui a notamment pour mission de contribuer aux activités de renforcement des capacités et notamment : i) d'organiser un atelier régional ; ii) de fournir une assistance technique concernant les données, les méthodes et les outils d'établissement de rapports ; iii) de répondre aux demandes des pays par l'intermédiaire du service d'assistance du secrétariat de la Convention ; iv) de suivre l'avancement des rapports nationaux ; v) de contribuer à l'assurance de la qualité des rapports nationaux. Les activités de ces centres peuvent bénéficier d'un financement partiel accordé au titre du Programme d'appui mondial IV.

12. La liste définitive des Parties bénéficiaires, établie à l'issue des consultations menées par le secrétariat avec les institutions concernées et les Parties, est reproduite à l'annexe du présent document ; les informations sont présentées par centre d'appui.

13. Par ailleurs, les institutions ci-après fournissent un appui technique général et harmonisé au secrétariat et aux centres d'appui tout au long du cycle 2026 :

- a) Apacheta ;
- b) Conservation International ;
- c) L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ;
- d) Le Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT).

14. Le rôle de ces institutions consiste notamment à fournir des conseils techniques sur l'application de méthodes conformes aux guides de bonnes pratiques, sur le choix et l'exploitation de sources de données pertinentes ainsi que sur la bonne utilisation des outils d'établissement de rapports. Elles sont en outre chargées d'apporter un soutien à la conception et à la réalisation d'activités de renforcement des capacités et de traiter les questions techniques complexes transmises par les instances régionales et nationales. Elles sont par ailleurs tenues de procéder à un examen et une harmonisation systématiques de leurs approches afin de garantir que les conseils techniques qu'elles prodiguent sont cohérents d'une région à l'autre.

15. La FAO joue un double rôle dans cette initiative collaborative. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies à vocation universelle, elle joue un rôle d'appui technique dans le cycle 2026 d'établissement des rapports attendus au titre de la Convention. En outre, dans le cadre d'un projet pilote relevant de la huitième reconstitution des ressources du FEM, qui porte sur les activités habilitantes pour l'établissement des rapports nationaux attendus au titre de la Convention, notamment celles consacrées à l'amélioration des données et de l'établissement des rapports², elle intervient en tant qu'organisme d'exécution, un rôle complémentaire à celui des centres d'appui : elle apporte un soutien technique direct à 21 pays Parties³ et facilite leur accès à des financements. L'objectif est d'instaurer un processus participatif et de renforcer les capacités institutionnelles et techniques de ces pays s'agissant de surveiller la dégradation des terres, dans des zones expressément définies, en vue de l'évaluation nationale des indicateurs (relatifs à l'objectif stratégique 1) et de la production d'estimations pour l'indicateur 15.3.1 des objectifs de développement durable (ODD) (surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre). Le secrétariat de la Convention et la FAO ont étroitement coordonné leur appui respectif tout au long du projet, organisant pour ce faire des réunions techniques régulières. La FAO a coorganisé l'atelier régional de renforcement des capacités et d'échange entre pairs consacré au cycle 2026 et destiné aux pays visés à l'annexe III (Amérique latine et Caraïbes), qui s'est tenu au Panama du 20 au 23 avril 2026. Elle a par ailleurs contribué à la conception et à la réalisation de l'atelier régional de renforcement des capacités consacré au même cycle et à destination des pays visés à l'annexe II (Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est), qui s'est déroulé en Chine du 9 au 13 avril 2026.

² Voir <https://www.thegef.org/projects-operations/projects/11848>.

³ Pour consulter la liste des pays bénéficiant du soutien de la FAO, voir l'annexe du présent document.

16. Le WOCAT, en sa qualité d'organisme de conseil technique, apporte un soutien complet aux centres d'appui et à toutes les Parties. Fort des méthodes qui ont fait leurs preuves lors du cycle 2022, il poursuit le déploiement à plus grande échelle de systèmes d'aide à la décision inclusifs et participatifs, qui permettent de croiser efficacement les données d'observation de la Terre et les connaissances nationales et locales sur la dégradation des terres et la gestion durable des terres (GDT). Désormais largement utilisés dans toutes les régions, ses outils et ses approches permettent aux pays Parties de s'approprier davantage les systèmes d'aide à la décision concernant la NDT, et, dès lors, de gagner en compétences techniques et d'adopter des pratiques d'établissement des rapports plus cohérentes, plus transparentes et davantage fondées sur des éléments factuels.

17. Afin de faire en sorte que tous les pays Parties à la Convention soient couverts, le secrétariat a fait appel à trois experts techniques internationaux, dont le rôle s'apparente à celui des centres d'appui, chacun étant directement responsable d'apporter un appui à un groupe de pays donné. Ces trois experts viennent en outre compléter l'assistance technique fournie par la FAO aux 21 pays Parties concernés par le projet pilote susmentionné : ils prennent en charge les autres aspects de l'établissement des rapports, au-delà de ceux relevant de l'objectif stratégique 1, de sorte qu'un appui équilibré et coordonné soit assuré dans l'ensemble des domaines thématiques couverts par le cycle 2026. Le Mécanisme mondial se charge quant à lui de fournir un appui pour ce qui a trait à l'objectif stratégique 5.

18. L'Initiative phare sur la NDT du Groupe sur l'observation de la Terre vient encore faciliter l'établissement des rapports grâce à des ateliers d'apprentissage et d'échange et à des forums thématiques et régionaux, organisés en ligne et, dans la mesure du possible, en présentiel, qui servent de cadre aux échanges entre les spécialistes de l'observation de la Terre, les centres d'appui régionaux, les experts techniques internationaux et les pays Parties à la Convention.

19. Ensemble, les institutions et les experts susmentionnés contribuent à l'exécution d'un programme de travail conjoint assorti d'un calendrier précis pour le cycle 2026. L'objectif est de permettre à l'ensemble des pays Parties à la Convention de soumettre, dans les délais, des rapports nationaux cohérents et de grande qualité, grâce à un soutien coordonné, adapté à chaque contexte régional et fondé sur une expertise technique solide, fourni conjointement par les centres d'appui, sous la direction du secrétariat et avec la contribution d'organismes de conseil technique.

20. Afin de rendre opérationnel le dispositif de soutien susmentionné, le secrétariat a organisé un atelier de formation des formateurs destiné aux représentants des centres d'appui, qui s'est déroulé les 27 et 28 novembre 2025 à Panama (Panama). Organisé avec le soutien financier du FEM et l'appui opérationnel du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le cadre du Programme mondial d'appui III, l'atelier a été animé avec le concours d'organismes de conseil technique, notamment Apacheta, Conservation International et le WOCAT. Il a réuni 39 participants, dont 3 en ligne, dans le respect de la parité femmes-hommes. L'objectif était de doter les institutions participantes des connaissances techniques et des compétences nécessaires pour accompagner efficacement et simplement les pays Parties dans l'élaboration de rapports de grande qualité pour le cycle 2026.

B. Ateliers régionaux de renforcement des capacités

21. Six ateliers régionaux de renforcement des capacités ont été programmés grâce au soutien financier du FEM et à l'appui opérationnel apporté par le PNUE dans le cadre du Programme mondial d'appui IV. Au moment de l'établissement du présent document, quatre d'entre eux avaient déjà eu lieu et les deux autres étaient programmés. Il s'agissait notamment :

a) D'un atelier régional de renforcement des capacités destiné aux Parties visées aux annexes II (Asie centrale), IV (Méditerranée septentrionale) et V (Europe centrale et orientale) ainsi qu'aux Parties non visées dans ces annexes, qui s'est tenu à Antalya (Turquie), du 30 mars au 2 avril 2026. Organisé par le Gouvernement turc et plus précisément par la Direction générale de la lutte contre la désertification et l'érosion, rattachée au Ministère de l'environnement, de l'urbanisation et des changements climatiques, l'atelier

comprenait des sessions de formation animées par des experts du CCR, en collaboration avec des partenaires techniques, à savoir le WOCAT, le Centre britannique pour l'écologie et l'hydrologie, la FAO, ou encore le secrétariat de la Convention et le Mécanisme mondial ;

b) D'un atelier destiné aux Parties visées à l'annexe II (Asie du Nord-Est, Asie du Sud et Asie du Sud-Est), qui s'est tenu à Yinchuan (Chine), du 9 au 13 avril 2026. Organisé par le Gouvernement chinois, et notamment par l'Administration nationale chinoise des forêts et des prairies, l'atelier a été mené en collaboration avec le Centre de coopération Chine-Asie centrale pour la lutte contre la désertification, et comprenait des sessions de formation dispensées par des experts du CBAS, de la FAO ou encore du secrétariat de la Convention et du Mécanisme mondial ;

c) D'un atelier destiné aux Parties visées à l'annexe III, qui s'est tenu à Panama (Panama), du 20 au 23 avril 2026. Organisé en collaboration avec la FAO, l'atelier comprenait des sessions de formation animées par des experts de Conservation International, de l'Initiative de partenariat pour la gestion durable des terres et d'Apacheta. De nombreux pays de la région ayant déjà atteint un stade relativement avancé, il a été conçu non pas comme une formation classique reposant sur une approche descendante, mais comme un espace d'apprentissage entre pairs au service de la coopération Sud-Sud, destiné à favoriser l'échange d'expériences nationales, la mise en commun des difficultés et la recherche de solutions. L'accent a été mis sur l'apprentissage collaboratif et le soutien mutuel entre pays plus ou moins avancés dans la maîtrise du processus d'établissement des rapports, ce qui a favorisé un partage de connaissances pratiques et fondées sur l'expérience ;

d) D'un atelier sous-régional qui s'est tenu à Rarotonga (Îles Cook), du 27 au 30 avril 2026, et auquel les 14 PEID du Pacifique ont participé. Organisé en collaboration avec le Gouvernement des Îles Cook et des organismes de conseil technique, tels que la CPS, Conservation International, Apacheta, le WOCAT et le Centre britannique pour l'écologie et l'hydrologie, l'atelier était notamment consacré à la présentation et à l'examen d'ensembles de données à haute résolution. Ces ensembles, susceptibles de remplacer les ensembles de données à résolution moyenne actuellement utilisés par défaut, notamment pour ce qui est des indicateurs relatifs à l'objectif stratégique 1, offrent aux pays participants des options d'analyse plus adaptées à leurs contextes nationaux et à leurs spécificités géographiques ;

e) D'un atelier destiné aux pays Parties d'Afrique de langue française, prévu à Dakar (Sénégal), du 18 au 21 mai 2026. Organisé en collaboration avec le Gouvernement sénégalais et des partenaires régionaux, notamment l'OSS, le RCMRD et le Centre de suivi écologique, il comprendra des sessions de formation animées par des experts et bénéficiera du soutien technique du secrétariat de la Convention et de ses partenaires ;

f) D'un atelier destiné aux pays Parties d'Afrique de langue anglaise, qui devrait se tenir à Nairobi (Kenya), d'ici la mi-juin 2026. Organisé en collaboration avec les centres d'appui, le RCMRD et l'OSS, il comprendra des sessions de formation animées par des experts et bénéficiera du soutien technique du secrétariat de la Convention et de ses partenaires.

22. Conçus comme une initiative fondamentale visant à aider les Parties à se préparer au cycle 2026, les ateliers régionaux de renforcement des capacités ont pour objectif principal de renforcer les capacités techniques et institutionnelles des centres de liaison nationaux, des responsables de l'établissement des rapports et des experts nationaux, afin que ceux-ci puissent produire, dans les délais, des rapports complets et de grande qualité au moyen de la quatrième génération du système PRAIS (PRAIS4). Grâce à leur approche pratique et concrète, ces ateliers ont permis aux participants de mieux comprendre le cadre d'établissement des rapports attendus au titre de la Convention, les indicateurs connexes, en particulier l'indicateur 15.3.1 des ODD, et les obligations qui leur incombent, mais aussi d'acquérir les compétences nécessaires pour accéder à des ensembles de données nationaux et mondiaux, les évaluer et les exploiter d'une manière qui tienne compte des réalités propres à leur pays. Ils leur ont également permis d'acquérir des compétences pratiques dans l'utilisation des principaux outils d'établissement des rapports, notamment le système PRAIS4 et le logiciel Trends.Earth, et de réfléchir à leurs difficultés techniques et institutionnelles communes. Ils ont en outre été l'occasion de mettre en cohérence le processus d'établissements des rapports avec les initiatives mondiales connexes, comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

23. Par ailleurs, les ateliers ont favorisé l'apprentissage entre pairs, la collaboration régionale et un dialogue durable avec les centres d'appui et les partenaires techniques, jetant ainsi des bases solides sur lesquelles peuvent s'appuyer les activités de soutien et d'échange de connaissances tout au long du processus d'établissement des rapports. Fait important, l'atelier destiné aux Parties visées à l'annexe III a mis en évidence l'intérêt d'un format plus poussé, axé sur les échanges entre pairs. Les pays participants à cet atelier – qui maîtrisent déjà relativement bien le processus d'établissement des rapports – ont pu échanger de manière plus approfondie sur leurs expériences concrètes, sur les difficultés rencontrées et sur les solutions trouvées, une manière d'enrichir encore l'ensemble des activités de renforcement des capacités.

24. Chaque Partie éligible a bénéficié d'un financement permettant à deux de ses représentants de participer à chacun des ateliers. La FAO a qui plus est financé la participation d'un représentant supplémentaire de chacun des 14 pays Parties concernés par son projet pilote à l'atelier destiné aux Parties visées à l'annexe III. Compte tenu de la nature technique des ateliers, les Parties ont été encouragées à désigner des experts en systèmes d'information géographique au sein de leurs délégations. Au total, 231 participants, dont 71 experts techniques, issus de 92 pays Parties, ont pris part aux 4 ateliers régionaux de renforcement des capacités qui ont déjà eu lieu. Ils étaient 126 hommes et 105 femmes (voir l'annexe II pour la répartition des participants par atelier). Les participants pouvaient assister à tous les ateliers en ligne, mais les Parties ont été encouragées à envoyer des représentants sur place afin que ceux-ci puissent tirer pleinement parti des possibilités d'échange et d'apprentissage entre pairs. Au total, 75 personnes ont participé en ligne.

25. Un atelier régional supplémentaire destiné aux pays arabophones visés aux annexes I et II devrait se tenir, sous réserve de confirmation, d'ici la mi-juin 2026 en Arabie saoudite, en collaboration avec le NCV. En amont, une série de sessions techniques en ligne est organisée tout au long des mois d'avril et de mai 2026 : elle vise à passer en revue les aspects fondamentaux du processus d'établissement des rapports.

C. Coopération Sud-Sud et coopération internationale

26. Dans la décision 2/COP.16, les Parties ont prié le secrétariat de s'employer, en collaboration avec les fournisseurs de données, les partenaires financiers et techniques, ainsi que les spécialistes de l'observation de la Terre, y compris l'Initiative phare sur la NDT du Groupe sur l'observation de la Terre, à faciliter la coopération Sud-Sud, la coopération Nord-Sud et la coopération triangulaire à des fins de partage de l'expérience acquise, des difficultés rencontrées et des enseignements retenus dans le cadre de l'établissement des rapports nationaux.

27. L'Initiative phare sur la NDT du Groupe sur l'observation de la Terre a apporté, en collaboration avec l'Université des Nations Unies, un appui à l'organisation du Forum régional de dialogue entre PEID du Pacifique, qui s'est tenu à Suva (Fidji), en juillet 2025. Le Forum avait pour objectif de promouvoir le recours aux données d'observation de la Terre et aux données spatiales à l'appui de la GDT, de la résilience climatique, de la préservation de la biodiversité et de la réduction des risques de catastrophe, mais aussi de renforcer les capacités nationales de suivi et d'établissement des rapports attendus au titre des Conventions de Rio. Cet événement a constitué, pour les huit équipes nationales qui ont participé, une précieuse occasion d'échanger au niveau régional, d'acquérir des connaissances techniques et de débattre des difficultés et des possibilités propres à leur contexte.

28. Lancé à la seizième session de la Conférence des Parties à Riyad, le Forum fait office d'interface officielle par laquelle les centres de liaison nationaux des PEID peuvent mettre en commun leurs expériences, harmoniser leurs positions de négociation et établir des priorités communes en matière de gestion des terres et de gouvernance environnementale. Dans ce cadre, le secrétariat de la Convention a organisé, en collaboration avec l'Initiative de partenariat pour la gestion durable des terres, Apacheta et le PNUE et avec le soutien financier du FEM, un atelier consacré au renforcement de la surveillance des terres, de l'établissement des rapports et des partenariats, qui s'est tenu le 29 novembre 2025 à Panama (Panama). L'atelier avait pour objectif de resserrer la collaboration entre les PEID

dans les domaines de la GDT, du suivi de la dégradation des terres (notamment au moyen de l'indicateur 15.3.1 des ODD) et de l'établissement des rapports attendus au titre de la Convention, et à faire davantage valoir leur voix collective. Il a été l'occasion de présenter des outils géospatiaux innovants leur permettant de produire, d'analyser et de gérer leurs propres données. L'accent a en outre été mis sur la propriété nationale des données, leur utilisation éthique et l'intégration des systèmes de connaissances traditionnels et modernes. Les débats ont porté sur les nouveaux ensembles de données à haute résolution, les échanges entre pairs concernant la mise en œuvre d'une GDT et la mobilisation de ressources, ainsi que sur la promotion de partenariats à long terme destinés à renforcer les capacités et les financements. L'atelier a permis de mieux faire connaître les outils géospatiaux adaptés, d'encourager leur adoption, de parvenir à une compréhension commune des besoins et des difficultés des PEID, et de renforcer la coordination entre les participants. Il a réuni 46 participants, dont 28 hommes et 18 femmes.

III. Activités habilitantes financées par le Fonds pour l'environnement mondial dans le but de faciliter l'établissement des rapports attendus au titre de la Convention

A. Projets-cadres relatifs aux activités habilitantes

29. L'ensemble de projets-cadres visant l'appui du FEM au cycle 2026 d'élaboration des rapports nationaux prévoit le financement des activités habilitantes visant à aider les pays éligibles à établir et à soumettre leurs rapports. À ce titre, le FEM a approuvé 4 projets-cadres menés par le PNUE, dont bénéficient au total 113 pays éligibles.

30. La FAO assume le rôle d'organisme d'exécution pour le cycle 2026. Comme indiqué ci-dessus, dans le cadre du projet pilote relevant de la huitième reconstitution des ressources du FEM, qui porte sur les activités habilitantes pour l'établissement des rapports nationaux attendus au titre de la Convention, notamment celles consacrées à l'amélioration des données et de l'établissement des rapports, la FAO apporte un appui technique à 21 pays, l'objectif étant d'instaurer un processus participatif, en vue de l'évaluation nationale des indicateurs relatifs à l'objectif stratégique 1 et de la production d'estimations pour l'indicateur 15.3.1 des ODD. Pour l'heure, le projet pilote mené par la FAO a permis de dégager les principales conclusions suivantes :

a) Démarrage précoce des travaux techniques : Puisqu'ils ont eu rapidement accès à l'expertise technique mondiale de la FAO, les pays ont pu commencer les activités techniques très tôt, sans attendre que des mécanismes de gestion des financements soient en place au niveau national. En avril 2026, lors du lancement de la série d'ateliers régionaux de renforcement des capacités consacrés au cycle 2026, huit pays bénéficiant du soutien de la FAO étaient prêts à partager des résultats aboutis avec d'autres pays, un contexte propice à l'apprentissage entre pairs et aux échanges Sud-Sud ;

b) Passage à une mise en œuvre complète à l'échelle nationale : En avril 2026, 17 des 21 pays bénéficiaires avaient reçu les financements qui leur étaient alloués et étaient opérationnels. Parmi eux, six ont bénéficié d'une formation technique en présentiel dispensée par des experts de la FAO, six ont déjà organisé leur premier atelier national de consultation participative et six autres devraient en faire de même avant la fin du deuxième trimestre 2026 ;

c) Outils d'analyse à haute résolution : L'outil de comparaison du couvert terrestre, qui repose sur des données à haute résolution (30 mètres), et l'outil de comparaison de la dynamique de la productivité des terres ont été mis au point pour les 21 pays, qui ont pour la plupart bénéficié d'une formation à leur utilisation. Ces outils permettent à tout utilisateur de comparer facilement et directement différents modèles d'analyse et différentes couches de données spatiales dans un environnement intuitif et convivial, afin de déterminer lesquels représentent le mieux la réalité ;

d) Transparence et flexibilité accrues, meilleure prise en main : Le recours à une approche technique et à des outils adaptés aux besoins nationaux a permis de rendre le traitement et l'analyse des données plus transparents et plus flexibles et de renforcer la prise en main par les pays. Les équipes nationales ont pu travailler avec leurs propres données et mobiliser les connaissances dont elles disposaient, compte tenu de leur contexte, ce qui a conduit à des résultats plus précis et plus fiables ;

e) Renforcement des capacités grâce à la coconception et à la transmission : La coconception d'outils et la mise à disposition de l'outil de comparaison du couvert terrestre et d'applications d'aide à la décision, notamment de leurs scripts et fonctionnalités, ont permis de renforcer durablement les capacités nationales, les pays pouvant ainsi, de manière autonome, adapter ces instruments à leurs besoins et les améliorer au fil du temps ;

f) Soutien technique et formation sur mesure : En avril 2026, 18 pays avaient bénéficié d'une assistance technique et d'une formation sur mesure (dispensées en ligne et/ou en présentiel), adaptées à leurs contextes et priorités. Six sessions de formation en présentiel avaient notamment été organisées, ce qui a souvent permis aux pays de dépasser les exigences minimales en matière d'établissement des rapports et de renforcer leurs capacités institutionnelles et techniques. D'autres sessions de formation sur mesure (en ligne et en présentiel) seront proposées en fonction du calendrier d'établissement des rapports.

B. Programme mondial d'appui

31. Outre le financement direct susmentionné accordé par le FEM aux pays éligibles, le Programme d'appui mondial IV, qui vise à renforcer les capacités des pays Parties en vue du cycle 2026 d'établissement des rapports dans le contexte du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030), en particulier en ce qui concerne la cible 15.3 des ODD, apporte un soutien méthodologique et technique aux Parties à la Convention dans l'élaboration et la soumission de leur rapport national pour 2026. Mis en application par le PNUE et exécuté par le Mécanisme mondial en étroite coordination avec l'unité Science, technologie et innovation du secrétariat de la Convention, le Programme d'appui mondial IV a été approuvé le 24 novembre 2025 et les activités menées à ce titre ont débuté le 1^{er} février 2026.

32. Comme indiqué à la section II.B du présent document, le Mécanisme mondial et le secrétariat de la Convention ont lancé, en mars 2026, les ateliers régionaux de renforcement des capacités, qui devraient tous avoir eu lieu d'ici à la dix-septième session de la COP, en août 2026. La plupart des accords avec les centres d'appui régionaux ont été conclus et les experts techniques internationaux ont commencé leurs travaux. Le Programme d'appui mondial IV aide les pays Parties à établir et à soumettre leurs rapports dans les délais fixés, à savoir novembre 2026 et février 2027, notamment par l'organisation d'ateliers et par la mise à disposition d'une assistance technique.

C. Autres projets connexes

33. Outre les projets-cadres relatifs aux activités habilitantes et le Programme mondial d'appui, trois projets de moyenne envergure du FEM devraient venir contribuer au cycle 2026 et, plus généralement, à la réalisation de la NDT.

34. Relevant de la huitième reconstitution des ressources du FEM, exécuté par le Betty and Gordon Moore Center for Science and Solutions de Conservation International, en partenariat avec Apacheta, Auspicious et Kartoza, et mis en œuvre par la CI-GEF Project Agency, le projet de moyenne envergure sur le renforcement des données et des capacités des pays Parties en matière d'établissement des rapports et les efforts visant à parvenir à la NDT⁴ a permis d'obtenir des ensembles de données à haute résolution spatiale (30 mètres) correspondant au sous-indicateur relatif à la dynamique de la productivité des terres. Des ensembles de données sur le couvert terrestre, de même résolution, sont en cours de compilation pour l'ensemble des PEID, et viendront en appui au cycle actuel d'établissement des rapports. Les partenaires du projet mènent actuellement une série de consultations en

⁴ Voir <https://www.thegef.org/projects-operations/projects/11834>.

présentiel avec les PEID afin de vérifier ces ensembles de données et de s'assurer qu'ils répondent aux normes de qualité les plus élevées, compte tenu des contraintes actuelles liées aux manques de données d'observation de la Terre.

35. Relevant de la septième reconstitution des ressources du FEM, exécuté par le Mécanisme mondial et mis en œuvre par l'Union internationale pour la conservation de la nature, le projet relatif à l'activité habilitante portant sur les moyens d'intégrer la NDT dans les cadres de planification de l'utilisation des terres afin de renforcer les environnements nationaux favorables à la Convention⁵ vise à aider directement les pays à intégrer, dans le cadre de la deuxième phase du Programme de définition de cibles de NDT, les considérations relatives à la NDT dans leurs politiques et pratiques de planification intégrée de l'utilisation des terres selon une approche tenant compte des questions de genre. Outil essentiel pour parvenir à la NDT, la planification intégrée permet de parvenir à un équilibre entre les demandes concurrentes en matière d'utilisation des terres, compte tenu des aspects à la fois sociaux, environnementaux et économiques. Le projet vise à mettre au point des tableaux de bord géospatiaux, notamment des bases de données nationales sur les ressources foncières, afin d'étayer la planification et de repérer les insuffisances opérationnelles et financières. Lancé en mai 2025, il a vu le recrutement d'un administrateur de projet en août 2025, et la mise à jour, puis l'approbation, de son plan de travail par le comité directeur en décembre 2025. La plupart des pays participants (12 sur 18) ont désigné des organismes partenaires nationaux chargés de piloter la mise en œuvre du projet, tandis que des consultations avec les parties prenantes ont été lancées, l'objectif étant d'élargir la collaboration avec des praticiens et des experts de la planification intégrée. Par ailleurs, un accord de collaboration est en cours d'élaboration avec Conservation International en vue de développer, à partir de plateformes existantes, telles que Trends.Earth, un outil de planification intégrée de l'utilisation des terres axé sur la NDT. Reposant sur un code source ouvert, cet outil aura pour objectif de faciliter la planification et la prise de décisions au niveau national.

36. Relevant de la huitième reconstitution des ressources du FEM, mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et exécuté par le Centre pour le développement et l'environnement de l'Université de Berne (Suisse), un troisième projet à venir vise à donner aux Parties les moyens de se doter de processus inclusifs concernant la NDT⁶. Il repose sur les approches appliquées au cours du cycle 2022 d'établissement des rapports par le WOCAT. Dans le cadre de ce projet, ce dernier accompagne de manière approfondie 10 pays (Belize, Cambodge, Égypte, Lesotho, Libéria, Madagascar, Palaos, Sri Lanka, Tchad et Turkménistan), sélectionnés à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, dans le suivi participatif de la dégradation des terres et l'établissement de rapports sur la NDT. En plus d'apporter un soutien ciblé aux pays, le projet permettra d'élaborer, entre autres ressources, des supports généraux de formation multilingues destinés à aider d'autres Parties et parties prenantes à reproduire et à adopter les approches susmentionnées. Il favorisera en parallèle les échanges Sud-Sud en permettant la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience et des connaissances pratiques. Il s'inscrit dans le cadre du Programme d'appui mondial IV et des initiatives plus larges menées par le PNUD dans le domaine de la dégradation des terres et de la GDT. De manière générale, les travaux du WOCAT contribuent à diffuser des méthodes harmonisées dans un nombre croissant de pays. Ils favorisent en outre une meilleure cohérence et des synergies avec les processus connexes relevant des Conventions de Rio, grâce en particulier à un rapprochement entre les objectifs relatifs à la NDT et ceux relatifs à la biodiversité. Ils contribuent également à établir des bases opérationnelles et institutionnelles solides, qui devraient permettre d'étendre les programmes lors des prochains cycles de financement, quels que soient les mécanismes et les modalités de financement mobilisés.

37. Afin d'assurer une meilleure cohérence des appuis techniques et financiers apportés aux fins de l'établissement des rapports et d'en tirer le meilleur parti, le secrétariat de la Convention coordonne activement les modalités d'exécution des projets de taille moyenne du FEM, des projets-cadres relatifs aux activités habilitantes et du Programme mondial

⁵ Voir <https://www.thegef.org/projects-operations/projects/10909>.

⁶ Voir <https://www.thegef.org/projects-operations/projects/11935>.

d'appui IV. Il cherche ainsi à faire en sorte que les activités de renforcement des capacités, de développement des données et d'assistance technique soient complémentaires, rationalisées et adaptées aux besoins des Parties, tout en limitant les activités faisant double emploi et en exploitant au mieux les ressources disponibles. À cette fin, il organise régulièrement des réunions de coordination avec les responsables des projets et programmes concernés, l'objectif étant de faciliter l'échange d'informations, d'harmoniser les plans de travail et de mettre en évidence les synergies susceptibles de contribuer au cycle 2026. Cette collaboration a donné lieu à l'organisation conjointe d'activités régionales de renforcement des capacités, notamment : i) un atelier régional destiné aux Parties visées à l'annexe III, organisé en partenariat avec la FAO dans le cadre du projet pilote relevant de la huitième reconstitution des ressources du FEM, qui porte sur les activités habilitantes pour l'établissement des rapports nationaux attendus au titre de la Convention, et notamment celles consacrées à l'amélioration des données et de l'établissement des rapports ; ii) un atelier supplémentaire d'une journée à l'intention des PEID africains, organisé par Conservation International en marge de l'atelier régional destiné aux pays Parties d'Afrique de langue française dans le cadre de son projet de taille moyenne financé par le FEM, et visant à améliorer la disponibilité des données et à renforcer les capacités dans ces pays en vue de l'établissement des rapports nationaux, notamment grâce à l'utilisation d'ensembles de données à haute résolution (30 mètres) sur la dynamique de la productivité des terres.

IV. Calendrier pour l'établissement des rapports

38. Le calendrier du cycle 2026 d'établissements des rapports attendus au titre de la Convention a été approuvé par les Parties dans la décision 4/COP.16, étant entendu que le Bureau du CRIC suivrait les progrès accomplis tout au long du cycle et déciderait d'éventuels ajustements.

39. Comme indiqué dans le document [ICCD/CRIC\(23\)/2](#), la date limite pour la soumission des rapports nationaux est fixée au 30 novembre 2026 pour la section traitant de l'objectif stratégique 1 et au 26 février 2027 pour le reste du rapport. La première date limite a été fixée de manière à ce que le secrétariat puisse, en tant que responsable de l'indicateur 15.3.1 des ODD, soumettre les estimations connexes à la Division des statistiques des Nations unies d'ici fin février 2027.

V. Conclusions et recommandations

40. Depuis la vingt-troisième session du CRIC, le secrétariat, le Mécanisme mondial et leurs partenaires se sont fortement mobilisés pour exécuter les mandats énoncés dans les décisions 2/COP.16 et 4/COP.16 en vue du cycle 2026 d'établissement de rapports, comme en témoignent les progrès réalisés. La création de centres d'appui régionaux, le renforcement de la collaboration avec les partenaires techniques et les fournisseurs de données ainsi que la mise en œuvre d'activités ciblées de renforcement des capacités contribuent à créer les conditions nécessaires à la soumission en temps voulu de rapports nationaux de grande qualité.

41. Le renforcement du soutien apporté aux pays Parties, désormais structuré autour de centres d'appui régionaux, d'experts techniques internationaux et d'organismes de conseil technique et dont la coordination générale est assurée par le secrétariat, marque une réelle avancée dans la fourniture d'un appui plus coordonné, mieux adapté aux contextes régionaux et solide sur le plan technique. L'expérience acquise à ce jour met en évidence tout l'intérêt de cette approche collaborative, notamment pour traiter les questions liées aux données et les aspects méthodologiques les plus complexes de l'établissement des rapports nationaux, et montre qu'il est possible de renforcer encore ces dispositifs et de les pérenniser après le cycle en cours.

42. L'expérience tirée des initiatives de soutien pilotes et des ateliers régionaux de renforcement des capacités met en évidence l'intérêt qu'il y a à recourir à un appui technique en amont et à des formats d'apprentissage plus poussés, axés sur les échanges entre pairs. Dès lors qu'ils bénéficient d'une assistance technique précoce, les pays

peuvent entamer leurs travaux d'analyse avant la mise en œuvre complète du projet, ce qui leur permet d'être mieux préparés à l'établissement des rapports et favorise le partage de résultats plus aboutis lors des échanges régionaux. C'est ce qu'a notamment permis de montrer l'atelier destiné aux Parties visées à l'annexe III, qui s'est tenu à Panama (Panama) : des pays qui maîtrisaient déjà relativement bien le processus d'établissement des rapports ont pu échanger de manière plus approfondie sur leurs expériences concrètes, sur les difficultés rencontrées et sur les solutions trouvées, preuve que les approches entre pairs peuvent utilement s'inscrire en complément des modalités classiques de formation et venir enrichir l'ensemble des activités de renforcement des capacités.

43. Des difficultés subsistent néanmoins : les capacités nationales restent inégales, les ensembles de données volumineux sont longs à traiter et l'accès à des données de qualité à haute résolution spatiale demeure limité, notamment en raison du manque de données d'observation de la Terre. Une meilleure harmonisation des sources de données et des méthodes entre les pays est nécessaire si l'on veut rendre les résultats plus cohérents et comparables. En outre, pour que le cycle 2026 soit couronné de succès, il faudra maintenir l'appui technique pendant toute sa durée.

44. L'expérience tirée du cycle en cours souligne en outre combien il est important de pouvoir mobiliser rapidement les ressources approuvées par le FEM, car les formalités administratives et procédurales liées aux décaissements ont une incidence sur le déroulement et le démarrage des activités d'appui.

45. Une coordination efficace entre les centres d'appui et les organismes de conseil technique reste essentielle si l'on veut que les orientations fournies soient cohérentes et que les activités ne fassent pas double emploi. Si les Parties mobilisent en continu les mécanismes d'appui disponibles, notamment en désignant tôt les équipes chargées d'établir les rapports et en participant activement aux activités de renforcement des capacités, elles peuvent mieux se préparer et ne pas subir la pression des délais à l'approche des échéances. Pour permettre une planification à l'échelle nationale, le secrétariat devra continuer à communiquer clairement et en temps utile sur les échéances, les outils et les modalités d'appui.

46. Le FEM joue un rôle essentiel en finançant des activités habilitantes, comme les projets-cadres et le Programme mondial d'appui, qui permettent aux pays éligibles, en particulier les pays en développement, de s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière d'établissement des rapports. D'autres initiatives et projets viennent encore renforcer les capacités nationales, améliorer la disponibilité des données et favoriser l'intégration de la NDT dans les processus de planification et de prise de décisions. Lorsque les investissements dans le renforcement des capacités viennent appuyer les processus nationaux de planification, de suivi et de prise de décisions à long terme, notamment l'intégration de la NDT dans les cadres nationaux et infranationaux, les Parties sont davantage en mesure d'en tirer pleinement parti. Valoriser les acquis du cycle 2026 (données, outils et capacités institutionnelles) au cours des cycles à venir peut en outre permettre aux pays de mieux s'approprier leurs données, de pérenniser leur expertise et de voir la charge liée à l'établissement des rapports s'alléger.

47. Dans la continuité des améliorations déjà apportées au processus d'établissement des rapports, il reste à faire évoluer la Convention vers une approche davantage fondée sur les données. Mieux exploiter les données issues des rapports dans la prise de décisions, l'élaboration des politiques et la communication peut contribuer à renforcer l'efficacité des actions menées. Si ces données sont rendues davantage accessibles et plus faciles à exploiter, elles sont à même d'éclairer la prise de décisions et l'élaboration des politiques aux niveaux national et infranational, notamment s'agissant de la planification de l'utilisation des terres, de la fixation de cibles et de la mise en œuvre des engagements relatifs à la NDT.

Annexe I

Liste des Parties bénéficiant d'un soutien dans le cadre du cycle 2026 d'établissement des rapports attendus au titre de la Convention, par institution régionale

1. Centre international de recherche sur les mégadonnées au service des objectifs de développement durable : Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Maldives, Népal, Pakistan, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Viet Nam.
2. Centre commun de recherche de la Commission européenne : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Türkiye, Ukraine.
3. Centre national pour le développement du couvert végétal et la lutte contre la désertification : Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, État de Palestine, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Somalie, Soudan, Yémen.
4. Initiative de partenariat pour la gestion durable des terres : Antigua-et-Barbuda, Bahamas (Les), Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname.
5. Centre régional de la cartographie des ressources de développement : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Comores, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Malawi, Maurice, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Soudan du Sud, Zambie, Zimbabwe.
6. Observatoire du Sahara et du Sahel : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Érythrée, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Libye, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Tchad, Togo, Tunisie.
7. Communauté du Pacifique : Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

Liste des Parties bénéficiant du soutien de la FAO s'agissant de l'objectif stratégique 1 dans le cadre du projet pilote financé par le FEM concernant les activités habilitantes consacrées à l'amélioration des données et de l'établissement des rapports

1. Argentine, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, Guatemala, Honduras, Kazakhstan, Mexique, Mongolie, Nigéria, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République dominicaine, Serbie, Uruguay.

Annexe II

Participation aux ateliers régionaux de renforcement des capacités organisés à ce jour

Tableau 1
Nombre de participants aux ateliers régionaux de renforcement des capacités organisés à ce jour

<i>Lieu</i>	<i>Total</i>	<i>Participants en présentiel</i>	<i>Participants en ligne</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Experts techniques (estimation, en présentiel uniquement)</i>	<i>Pays représentés</i>
Antalya (Türkiye)	97	31	66	46	51	22	35
Yinchuan (Chine)	32	29	3	9	23	16	17
Panama (Panama)	57	55	2	20	37	21	26
Rarotonga (Îles Cook)	45	41	4	30	15	12	14
Total	231	156	75	105	126	71	92